

Politique de la formation continue de l'opf 2015 – 2020

**La finalité de la formation continue des ministres
est de contribuer
au témoignage rendu à l'Évangile
par les Eglises réformées de Suisse romande.**

Institutionnellement la politique de FC de l'opf s'inscrit dans le cadre du mandat qui lui est confié par la Conférence des Eglises réformées Romandes (CER). Elle s'inscrit également dans le cadre posé par la Convention suisse de la formation continue.

Les buts de la formation continue des ministres sont :

- d'organiser et / ou de conduire des formations qui :
 - sont **théologiquement responsables** au sens où l'opf est à même de rendre compte théologiquement des choix opérés sur le plan des thématiques retenues et des moyens pédagogiques utilisés ;
 - sont **relationnellement responsables** au sens où elles offrent des accompagnements spécifiques des personnes et des groupes et s'inscrivent dans les possibilités concrètes des ministres ;
 - sont **spirituellement et professionnellement responsables** dans la manière dont elles déploient les compétences figurant dans les deux référentiels de compétences de l'opf et sont à l'écoute des évolutions de la réalité des ministères et de celle du monde ;
- de contribuer à **l'émergence d'un esprit de corps** parmi les ministres ;
- de favoriser **des temps de vie communautaire** entre pairs qui sont autant de lieux de renouvellement par rapport au quotidien ;
- de **respecter les valeurs de l'opf** (respect, confiance, cohérence, audace et générosité) ;
- respectueuses du **cadre financier** octroyé par la CER.

Les **objectifs** de la formation continue des ministres de l'*opf* sont déterminés année après année par l'équipe *opf* à l'issue d'un processus d'identification des besoins. Processus dans lequel les RH-F des Eglises de la CER tiennent une place prépondérante.

Pour les années 2015 –2020, la formation continue cherchera ainsi à :

- **diversifier ses contenus** en équilibrant les thématiques plutôt liées à la dimension personnelle du ministère, celles plutôt liées à la dimension technique du ministère, celles plutôt liées à la dimension de spécialisation du ministère ;
- **diversifier ses formats pédagogiques** entre formation – impulsions (1 à 2 jours), session résidentielle (5 jours), session modulaire (5 jours en 2 ou 3 blocs résidentiels ou non) et formation longue (sur 2 ou 3 ans) ;
- travailler à la **question des transferts dans l'organisation et l'évaluation** des offres
- **externaliser des formations** sur mandat à des formateurs ou instituts extérieurs ;
- travailler à des **offres communes avec les facultés de théologie** de Suisse romande ;
- travailler à des offres **coorganisées avec des organismes de formation extérieurs aux Eglises ;**
- favoriser **les certifications** là où c'est possible ;
- renforcer la **collaboration avec les RH-F** (de l'identification des besoins à l'incitation à la formation) ;
- renforcer la **coopération avec les partenaires helvétiques, la CPLR et les partenaires catholiques ;**
- améliorer la **visibilité médiatique** des offres et le **traitement administratif des inscriptions.**

Didier Halter, directeur
Document validé en équipe *opf* le 11 mai 15.